

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DVD 95 Plan Vélo. Approbation du plan d'actions 2021-2023 et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Ile de France.

M. David BELLIARD, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu la délibération du Conseil régional d'Ile de France CR2017-77 du 19 mai 2017 relative au Plan Vélo Régional, modifiée par les délibérations de la même instance CP2018-192 le 30 mai 2018 et CP2020-272 le 27 mai 2020 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'approbation du plan d'actions 2021-2023 en faveur du vélo et l'autorisation à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Ile-de-France et à prendre toute décision en résultant,

Vu l'avis du conseil de Paris Centre en date du 8 novembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 5^e arrondissement en date du 2 novembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 6^e arrondissement en date du 2 novembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 7^e arrondissement en date du 8 novembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 8^e arrondissement en date du 2 novembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 9^e arrondissement en date du 8 novembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 10^e arrondissement en date du 3 novembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 11^e arrondissement en date du 8 novembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 12^e arrondissement en date du 9 novembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 13^e arrondissement en date du 8 novembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 14^e arrondissement en date du 9 novembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 15^e arrondissement en date du 8 novembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 16^e arrondissement en date du 2 novembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 17^e arrondissement en date du 2 novembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 18^e arrondissement en date du 8 novembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 19^e arrondissement en date du 9 novembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 20^e arrondissement en date du 3 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur David BELLIARD au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère

Article 1 : Est approuvé le plan d'actions 2021-2023 en faveur du vélo.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Ile-de-France pour le plan d'actions triennal 2021-2023 en faveur du vélo ainsi qu'à prendre toute décision en résultant.

Article 3 : Les dépenses seront imputées au budget d'investissement de la Ville de Paris au titre des exercices 2021 et suivants, sous réserve de financement. Les recettes correspondantes escomptées de la Région Ile de France seront constatées au budget d'investissement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO